

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
PROCES VERBAL DU 10 DECEMBRE 2018**

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix décembre** à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMÉCOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2018.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER** M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, M. Tristan de la **RIVIERE** M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, M. Christophe **MIQUEU**, Mme Gislaïne **CUROY**, M. Serge **MAURIN**, Mme Françoise **MERY**.

Absents ou excusés : M. Eric **SALLABERREBORDE**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER** est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce et commente l'ordre du jour au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, les ajouts suivants :

- demande de subvention DSIL 2019 : opération COCON 33 (CD33)
- remerciements à la municipalité

1 - BUDGETS COMMUNAUX 2018

- Décision modificative n°4 (DM4) – **délibération 2018-12-01**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget :

- Au chapitre 012, il est nécessaire de revoir à la hausse les dépenses du personnel (+ 9 900.00 €) pour prendre en compte le coût des remplacements et/ou renforcement d'effectif dans les services municipaux (agents en congés maladie, écoles, entretien de la ville...)

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|--|-------------|--|-------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| D : 64131 Personnel non titulaire | 9 900,00 € | | |
| D : Virement excédent 5SF vers section d'investissement (SI) (023) | -9 900,00 € | | |
| Total | | Total | |
| SECTION INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| D : 2188- op 111(communiqué) | -9 900,00 € | R : virement excédent section de fonctionnement (SF) vers SI | -9 900,00 € |
| Total | -9 900,00 € | Total | -9 900,00 € |

Après échange de vues, le Conseil Municipal, dix-sept (17) voix pour, adopte la décision modificative n° 4 (DM 4).

- Tarifs communaux 2019 – **délibération 2018-12-02**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs communaux pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose deux changements relatifs aux montants des cautions « ménage » pour la location des salles communales :

- Salle des Fêtes (rue Saint-Romain) : 50 €
- Salle culturelle « Simone Veil » : 100 €.

Madame Stéphanie DUBERGA demande, lorsqu'une concession dans le cimetière est achetée à 70 € le m², si le tarif reste le même lors de son renouvellement (50 ans après) ?

Monsieur le Maire précise que c'est le tarif voté au moment de la demande de renouvellement qui sera appliqué.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si les loyers sociaux subissent l'augmentation obligatoirement ?

Monsieur le Maire rappelle que le prix des loyers suit l'indice de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) chaque année conformément aux clauses des baux locatifs, c'est le cas pour tous les loyers, y compris dans le parc à vocation sociale.

Concernant le Cabinet Médical Communal, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER demande pourquoi il y a des tarifs de loyers différents ?

Monsieur le Maire répond que les prix de loyer ont été fixés en fonction de la surface globale des cabinets et de la situation du local (1^{er} ou 2^{ème} étage) et de l'équipement (climatisation).

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à quatorze (14) voix pour et trois (3) abstentions (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU), valide les tarifs communaux 2019 présentés ci-après :

| Marché : DROIT DE PLACE (Régie) | | |
|--|---|----------|
| Mardi | | |
| Abonnés forfait | par MI au trimestre | 3,10 € |
| Non Abonnés | entre 1 et 5 ml | 1,60 € |
| | entre 5 et 10 ml | 3,10 € |
| | sup. + de 10 ml | 1,60 € |
| Dimanche | | 0,00 € |
| Soirée en bastide (forfait) | | |
| Emplacement place foirail (forfait) | | 100,00 € |
| MEUBLES COMMUNAUX (4 Gîtes rue Perichotte) (Régie) | | |
| Caution | | 300,00 € |
| Caution ménage | | 50,00 € |
| ÉTÉ de juin à septembre | 1 nuitée | 70,00 € |
| | 1 semaine | 220,00 € |
| | 2 semaines | 400,00 € |
| | 3 semaines | |
| | 1 mois | 650,00 € |
| | 1 mois (réduction "Vacances & Familles 33") | 550,00 € |
| HIVER d'octobre à mai | 1 nuitée | 60,00 € |
| | 1 semaine | 180,00 € |
| | 2 semaines | 280,00 € |
| | 3 semaines | |
| | 1 mois | 420,00 € |
| MEUBLES COMMUNAUX (Gîte Maison Brugère - Place George Sand) (Régie) | | |
| Caution | | 500,00 € |
| Caution ménage | | 100,00 € |
| ÉTÉ de juin à septembre | 1 nuitée | 150,00 € |
| | 1 semaine | 600,00 € |
| | 2 semaines | 900,00 € |
| | 1 nuitée | |
| | 1 semaine | |
| | 2 semaines | |
| | 3 semaines | |
| | 1 mois | |

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 10 décembre 2018

| | | |
|---------------------------------|------------|----------|
| HIVER d'octobre à mai | 1 nuitée | 120,00 € |
| | 1 semaine | 450,00 € |
| | 2 semaines | 700,00 € |
| | 1 nuitée | |
| | 1 semaine | |
| | 2 semaines | |
| | 3 semaines | |

MEDIATHEQUE MUNICIPALE (Régie)

| | | |
|------------------------|----------------------------|---------|
| Abonnement | par famille | 8,00 € |
| | association | 0,00 € |
| | inscription fin d'année | 3,00 € |
| | touriste, chercheur... | 3,00 € |
| | Ddeur d'emploi, handicapés | 4,00 € |
| Perte ou détérioration | livre enfant | 20,00 € |
| | livre adulte | 20,00 € |

Location SALLE DES FETES * (rue Saint Romain)

(forfait : 3 jours maximum)

* : hors convention particulière

| | | |
|--|---------------|----------|
| caution | ménage | 50,00 € |
| | salle | 400,00 € |
| Commune | particuliers | 70,00 € |
| | associations | 0,00 € |
| | collectivités | 0,00 € |
| CdC Rurales de l'E2M | particuliers | 150,00 € |
| | associations | 0,00 € |
| | collectivités | 0,00 € |
| Hors CdC rurales de l'E2M | particuliers | 200,00 € |
| | associations | 70,00 € |
| | collectivités | 0,00 € |
| Convention spécifique (théâtre, concert...) : tarif/place vendue | | 1,00 € |

Location SALLE CULTURELLE Simone VEIL (Bonard)*

(forfait : 3 jours maximum) / * : hors convention particulière

| | | |
|--|------------------------------------|----------|
| caution | ménage | 100,00 € |
| | salle | 500,00 € |
| Commune | particuliers/privés | 400,00 € |
| | associations | 0,00 € |
| | collectivités | 0,00 € |
| CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers | particuliers/privés | 400,00 € |
| | associations | 0,00 € |
| | collectivités | 0,00 € |
| Hors CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers | particuliers/privés | 600,00 € |
| | associations | 200,00 € |
| | collectivités | 0,00 € |
| Manifestation partis politiques | réunion publique (meeting...) | 0,00 € |
| | réunion privée (congrès, repas...) | 200,00 € |
| Convention spécifique (théâtre, concert...) : tarif/place vendue | | 1,00 € |

CABINET MEDICAL COMMUNAL*

Loyer mensuel

| | |
|---|----------|
| Cabinet généraliste 1 | 393,31 € |
| Cabinet généraliste 2 (clim) | |
| Zone dentiste/prothésiste (clim) : 1 | 311,75 € |
| Zone dentiste/prothésiste (clim) : 2 | |
| Cabinet généraliste 3 | 41,56 € |
| Cabinet gynécologique | |
| Cabinet infirmier | 41,56 € |
| Cabinet pphtalmologue | |
| Cabinet podologue (clim) | 41,56 € |
| Cabinet paramédical (en temps partagé)/demi-journée | |
| Salle de réunion R-1 (4h/mois) | 41,56 € |

* réactualisation automatique des loyers (1er janvier) en fonction de l'indexation des baux locatifs

LOYERS COMMUNAUX*

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 10 décembre 2018

| | |
|--|--------------------------|
| 43 rue Saint Léger | 650,00 € |
| 43 bis rue Saint Léger | 615,23 € |
| Trésor public (perception) (par trimestre) | |
| Trésor public (logement) | |
| Local avocate (rue du 8 mai 1945) | 317,89 € |
| Local commercial (4 place de la Rép. - Comptoir de la Bastide) | 385,09 € |
| Local commercial (rue Saint Romain - Maison des Artisans) | 0,00 € |
| Immeuble de la Poste (place de la République) | |
| Bureau de Poste (par trimestre) | |
| Logements sociaux (PLAI) | Logement n°1 311,97 + 50 |
| | Logement n°2 354,59 + 50 |
| | Logement n°3 266,59 + 50 |
| | Logement n°4 265,85 + 50 |
| Cave : convention spécifique (dégustation...) : tarif/place vendue 1,00 € | |
| <i>* réactualisation automatique des loyers (1er janvier ou date anniversaire) en fonction de l'indexation des baux locatifs</i> | |
| <u>Convention occupation domaine public</u> | |
| Baraque à frites (boulevard du 11 novembre 1918) | 150,00 € |
| TARIF CONCESSION CIMETIERE | |
| le m ² (50 ans) | 100,00 € |
| <u>TARIF COLOMBARIUM</u> | |
| 1 case : 15 ans | 500,00 € |
| 1 case : 30 ans | 800,00 € |
| <u>TARIFS ASSAINISSEMENT H.T. /M3</u> | |
| | 1,60 € |
| | 1,76 € |
| - m3 épuré : T.T.C. (TVA 10%) | |
| - | |
| - | |
| <u>PAC (Participation à l'Assainissement collectif)</u> | |
| Logement : studio ou T1 | 750,00 € |
| Logement : T2 et + | 1 000,00 € |
| Autres (local commercial, artisanal, ERP...) | 1 500,00 € |
| <u>APS (Accueil Péri-Scolaire)</u> | |
| Forfait par 1/2H (30 minutes)* | |
| Commune SDG | 0,45 € |
| Hors commune commune participante | 0,45 € |
| commune non participante | 0,90 € |
| * : réduction suivant QF | |
| Forfait annuel (fin année scolaire)/seuil min. facturation DGFI | 15,00 € |
| Forfait* "APS - transport scolaire communal" | |
| Forfait annuel (année scolaire) | 45,00 € |
| * : forfait avec "garderie/APS" selon le circuit | |
| <u>MATERIEL COLLECTIVITE</u> | |
| Mobilier (Tables / Bancs) | |
| Cautions | 200,00 € |
| Bancs : particuliers/privés (avec livraison) / par banc | 1,00 € |
| Tables : particuliers/privés (avec livraison) / par table | 2,00 € |
| Bancs : particuliers/privés (sans livraison) / Asso / Collectivités | 0,00 € |
| Tables : particuliers/privés (sans livraison) / Asso / Collectivités | 0,00 € |
| Scène* | |
| Cautions (par module) | 50,00 € |
| Module (avec livraison et installation) | 10,00 € |
| Module (sans livraison et installation) | 0,00 € |
| * : hors convention spécifique | |

- Travaux en régie – **délibération 2018-12-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les employés municipaux ont réalisé, en régie, un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent

(personnel, fournitures et matériel). Après délibération, ces ressources sont imputées budgétairement en section d'investissement via la procédure de « travaux en régie » et il y a lieu d'apporter un complément au « bilan 2018 des travaux en régie » présenté lors du Conseil Municipal du 19/11/2018, notamment pour rajouter les travaux de busage d'un fossé :

| | HT | TTC |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Fournitures de matériel | 1 385,60 € | 1 662,72 € |
| Main d'œuvre personnel | | 2 464,00 € |
| TOTAL | 1 385,60 € | 4 126,72 € |

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, autorise l'intégration complémentaire de ces travaux en régie au bilan 2018.

- Régies communales - **délibérations 2018-12-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois régies de recettes communales sont en fonctionnement sur la commune :

- la régie des droits de place (marché),
- la régie des meublés communaux (gîtes),
- la régie de la médiathèque (adhérents).

Monsieur le Maire propose de modifier l'organisation de ces régies afin de modifier l'ensemble des produits encaissés et de rationaliser les déplacements pour les dépôts à la trésorerie de La Réole en créant une régie unique et plusieurs sous régies.

A ce propos Monsieur le Maire regrette que l'Etat, lorsqu'il a décidé de fermer la trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne, n'ait pas autorisé les communes à ouvrir un compte dans une banque de Sauveterre afin de pouvoir y déposer le produit des régies. L'Etat s'en va mais ne propose pas de solution alternative !

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une délégation permanente, conformément au CGCT, pour la création ou la modification des régies communales afin de gagner en rapidité et efficacité.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, délègue à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat (2014-2020), la création ou la modification des régies communales en application de l'article L 2122-22 al 7 du code général des collectivités territoriales.

2 - QUESTIONS DIVERSES

- Candidature CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) – **délibération 2018-12-05**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de réaliser une seconde CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Une première CAB a été réalisée en 2002 pour les travaux relatifs à la Place de la République, 2 rues (rue du petit Bordeaux et rue de la Font), et 2 abords de portes (Portes de la Font et Saubotte).

Depuis 10 ans la commune a rénové de nombreux immeubles (La Mairie, l'Hôtel de France, la Poste, la Maison de Camille, Le cabinet médical, l'église ND, les chambres de passage, l'école maternelle, La maison Brugère, La Médiathèque, l'école élémentaire, ...), créé de nouvelles résidences (La rue des Potiers, la Petite bastide) , désormais, il faut s'attacher à rénover les rues et les rués.

Afin de lancer les démarches relatives à la Convention d'Aménagement de Bourg n° 2 pour envisager un programme global de rénovation, de valorisation et d'aménagement de la bastide, la commune de Sauveterre-de-Guyenne doit se porter candidate à une convention d'Aménagement de Bourg en 2019 auprès du Département de la Gironde. Une réunion d'échange avec les services du département a été organisée récemment à ce sujet.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, donne son accord afin que la commune de Sauveterre-de-Guyenne se porte candidate, en 2019, à une Convention d'Aménagement du Bourg n°2 auprès du département de la Gironde.

- Salle culturelle – règlement et convention d'utilisation – **délibération 2018-12-06**

Madame COMBEFREYROUX fait part au Conseil Municipal du souhait de la commune de mettre en place, pour la Salle culturelle « Simone Veil » (Bonard) :

- une convention de partenariat avec l'association « Musique en Bastide » pour favoriser une dynamique culturelle du territoire en organisant des spectacles
- un règlement intérieur de cette salle

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Sauveterre-de-Guyenne met à disposition les moyens matériels nécessaires à l'association « Musiques en bastide » pour l'organisation de spectacles.

L'association « Musique en bastide » s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique communale, une programmation musicale de qualité afin de compléter et de diversifier l'offre culturelle sur le territoire.

L'école de musique de Sauveterre souhaite faire venir des spectacles nationaux, des concerts gratuits ou à tarif peu élevé et délocalisé certains spectacles de la Métropole bordelaise.

Monsieur Christophe MIQUEU souhaiterait disposer de plus d'information sur les 7 spectacles annuels évoqués dans la convention et demande si une présentation du projet peut être envoyée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Madame Stéphanie DUBERGA rappelle qu'il est important que la commune conserve un droit de regard sur la qualité et le nombre de spectacles proposés et que la salle reste une salle communale qui peut être mise à disposition des associations ou louée à des personnes privées.

Monsieur le Maire précise que le but de cette convention est d'amener à Sauveterre des concerts qui se jouent habituellement à Bordeaux, comme nous le faisons déjà pour le théâtre. Il rappelle que grâce à nos équipements (salle, scène, sonorisation, studio d'enregistrement) l'école de musique accueille déjà des groupes « en résidence ». La programmation sera validée en entente avec la commune et les 7 concerts annuels sont un objectif mais la programmation n'est pas encore arrêtée.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle culturelle avec l'association « Musique en Bastide » et le règlement intérieur à la salle culturelle « Simone Veil ».

- Projet vente « Résidence Château d'eau » par Gironde habitat – **délibération 2018-12-07**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de Gironde Habitat souhaitant mettre en vente les logements locatifs sociaux de la Résidence du Château d'eau. Ce projet a pour objectif de maintenir le développement d'offres locatives adaptées aux besoins diversifiés des territoires et le programme d'amélioration/réhabilitation de Gironde Habitat. En effet, les ventes permettent l'abondement en fonds propres pour financer les investissements souhaités.

Le conseil d'administration de Gironde Habitat a validé un nouveau programme de mise en vente des logements locatifs de la Résidence du Château d'eau et sollicite l'avis de la commune concernant la vente.

Monsieur le Maire signale que si les locataires ne peuvent ou ne veulent pas acheter leur logement, il n'y aura strictement aucun changement pour eux. En effet, les locataires pourront rester dans leur logement aussi longtemps qu'ils le souhaitent et la vente de la résidence s'étalera alors sur plusieurs années comme cela a été le cas pour la résidence « Les granges ».

Monsieur Christophe MIQUEU indique que ce type de projet est intéressant pour rendre possible l'accès à la propriété pour les locataires concernés, mais que cela implique de communiquer sur une telle hypothèse en amont avec les locataires concernés. M. MIQUEU demande si un contact a été pris par les services avec les habitants de la résidence pour savoir s'ils seraient intéressés pour acheter ? Il précise qu'il est difficile de donner un avis sur cette vente sans avoir au préalable informé et échangé avec l'ensemble des locataires qui sont les premiers concernés.

Monsieur le Maire rappelle que les logements se vendront au fur et à mesure comme à la résidence « les Granges » où la même opération s'est déroulée il y a plusieurs années.

Certaines communes étant soumises au quota de logements sociaux (loi SRU : 25%), les différents bailleurs demandent l'avis des communes avant toutes actions. La commune de Sauveterre-de-Guyenne n'est pas soumise à ces quotas en raison de sa strate démographique mais elle dispose qu'un important parc de logement social.

Monsieur le Maire ajoute que depuis 10 ans la commune et ses partenaires ont construit et/ou rénové de nombreux logements sociaux : la petite bastide (26), la maison de Camille (7), l'hôtel de France (8), la Poste (4), la rue des potiers (16). Plus qu'aucune municipalité n'en avait jamais fait à Sauveterre car cela correspond à un besoin. Il est logique, dans le même temps, de permettre l'accès à la propriété à des conditions très favorable, dans les résidences qui sont amorties depuis longtemps.

En effet, Monsieur le Maire précise que deux prix de vente seront mis en place par Gironde Habitat :

- un prix « marché »
- un prix « locataires » ce qui leur permet d'acquérir un logement à prix très raisonnable

Monsieur le Maire ajoute que la vente de cette résidence permettra une meilleure mixité sociale dans ce secteur Nord de la bastide entre propriétaires et locataires en raison de la présence d'autres résidences sociales à proximité (résidence hameau de St Léger, Résidence les Vignes) et du projet de création d'une nouvelle résidence à côté de la Résidence hameau de St Léger sur un terrain qui appartient déjà à Gironde Habitat au lieu-dit Madaillan.

Madame SCHNEEBERGER-REIGNER demande si l'on ne pourrait pas différer le vote pour prendre le temps d'informer les locataires de cette opération avant que le Conseil Municipal ne donne son avis au sujet de cette vente.

Monsieur le Maire précise qu'un simple avis du Maire par courrier était possible pour répondre à la sollicitation de Gironde Habitat mais qu'il a préféré porter cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour permettre un débat sur le sujet et une information de tous via le procès-verbal de la séance.

M. MIQUEU souligne qu'il y a là une différence de méthode entre les deux groupes quant à la manière d'informer et de concerter la population.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à quatorze (14) voix « pour » et trois (3) « abstention » (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU), émet un avis favorable à la vente des logements locatifs sociaux de de la Résidence du Château d'eau par Gironde Habitat.

- RPQS – SIVOM eau potable et assainissement de St Brice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC) et de l'acheminement de l'eau potable (AEP). Ces RPQS sont établis par le SIVOM d'AEP et d'assainissement de Saint Brice. Ce RPQS est à disposition des conseillers municipaux et administrés pour consultation.

Monsieur Benoit PUAUD propose que la fiche synthèse AEP soit diffusée dans le prochain Echo des Cité (EdC) afin de sensibiliser et d'informer les habitants.

Mme Marie-José LAWThER confirme cette publication en annexe du prochain Echo des Cités.

Monsieur PUAUD rappelle que le Syndicat poursuit ses investissements et qu'un appel d'offres va être lancé prochainement pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (délégataire actuel : SAUR).

M. MIQUEU se demande s'il ne serait pas temps de repenser le mode de gestion du Syndicat, autrement dit de passer d'une DSP à une régie directe.

- Demande de subvention DSIL 2019 – opération COCON 33 – **délibération 2018-12-08**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération Cocon 33 a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus, des bâtiments publics des collectivités girondines et permettra :

- De contribuer à réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités et d'améliorer l'état du patrimoine public
- D'activer une dynamique locale pour mobiliser les collectivités et les acteurs du territoire Girondins autour des enjeux de la transition énergétique, en termes d'économie et de réductions des gaz à effet de serre
- D'obtenir le soutien financier d'un fournisseur d'énergie pour faciliter la réalisation des travaux via le dispositif des certificats d'économie d'énergie et toute autre source de financement

Considérant que la commune renforce son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers cette démarche exemplaire de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions gaz et effets de serre des bâtiments publics

Considérant que toutes les communes et EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la DSIL, les communes seront destinataires de la subvention et qui leur appartient de présenter les pièces justificatives à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention (factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif détaillé, certifié exact par ses soins).

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept (17) voix pour, décide :

- D'approuver l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- D'autoriser le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30% du coût des travaux,
- D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

- Remerciements

Le Tennis Club de sauveterre remercie la commune pour l'achat du nouveau filet de tennis dans la salle multi sport.

- Personnel – services techniques

Monsieur Christian BONNEAU demande l'état d'avancement de la procédure de recrutement pour le remplacement de Monsieur Louis LARMANDIEU, Responsable du Service Technique ?

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Christian ACHILLE assure l'intérim depuis l'été 2018 et souhaite le remercier vivement pour son action. Il rappelle qu'un premier recrutement a échoué en septembre 2018 suite au désistement de la personne recrutée en raison d'une contre-proposition de sa collectivité d'origine.

Aussi, une seconde procédure a été lancée à l'automne 2018. A la suite de cette publication, une cinquantaine de candidatures ont été réceptionnées, 7 personnes ont été reçues lors d'un premier entretien dont 2 personnes seront reçues prochainement pour un 2nd entretien afin de finaliser la procédure de recrutement.

Agenda

| | |
|----------------------|--|
| Décembre 2018 | |
| 12/12 | Théâtre « Avant, j'étais vieux ... » - salle culturelle S. VEIL |
| 14/12 | Spectacle école maternelle - salle culturelle S. VEIL |
| 15/12 | Concert de Noël école de musique - salle culturelle S. VEIL |
| 17/12 | Conseil d'Administration du CCAS – 18H30 (RA Pringis) |
| 18/12 | Spectacle école élémentaire - salle culturelle S. VEIL |
| 21/12 | Balade de Noël en-chantée dans la bastide – Graineterie-Médiathèque (19H) |
| 22/12 | Quine de la « Pétanque dorée » - salle culturelle S. VEIL |
| | |
| Janvier 2019 | |
| 11/01 | Théâtre des salinières "Je ne suis pas de ma famille" - salle culturelle S. VEIL (20H30) |
| 12/01 | Quine AS foot Sauveterre – 21H - salle culturelle S. VEIL |
| 19/01 | Quine Club des aînés – 21H - salle culturelle S. VEIL |
| 20/01 | Quine Paroisse Sauveterre – 14H30 - salle des fêtes rue St Romain |
| 23/01 | Repas des séniors du CCAS – 12H - salle culturelle S. VEIL |
| 23/01 | Collecte de sang EFS – 16h/19h salle des fêtes St Romain |
| 25/01 | Vœux de la municipalité 2019 – salle des fêtes rue St Romain |
| 26/01 | Quine Pétanque Dorée – 21H - salle culturelle S. VEIL |
| 27/01 | Repas Chasse ACCAS – 12H - salle culturelle S. VEIL |
| | |
| Février 2019 | |
| 02/02 | Théâtre des Salinières « Les brèves de comptoir » - Salle culturelle S. VEIL (20H30) |
| 08/02 | Loto Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) - Salle culturelle S. VEIL |
| 09/02 | Quine Tennis de table - Salle culturelle S. VEIL |
| 16/02 | Quine Pétanque - Salle culturelle S. VEIL |
| 23/02 | Quine Tennis - Salle culturelle S. VEIL |
| | |
| Mars 2019 | |
| 02/03 | Quine des aînés - Salle culturelle S. VEIL(21H) |
| 08/03 | Assemblée Générale du CAC – salle Sottrum (Mairie) (18H00) |
| 08/03 | Théâtre des Salinières « Nos femmes » - Salle culturelle S. VEIL (20H30) |
| 09/03 | Quine des pompiers - Salle culturelle S. VEIL |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.